



Protocole d'activité

Cours d'enseignement spécialisé

1/ Accueil des élèves

a) Mode opératoire de désinfection et application des gestes barrières

➤ Port du masque :

Obligatoire pour les professeurs et élèves de 6 ans et plus. Le professeur et l'élève peuvent retirer le masque une fois installés dans la salle de cours en respectant les distanciations sociales :

- 2 m de distance en l'absence de masque
- 1 m de distance en cas de port du masque.

Les professeurs d'instruments à vent, de chant et en formation musicale veilleront particulièrement à respecter la distance minimum de deux mètres sans masque, avec éventuellement en plus des écrans en plexiglass.

➤ Désinfection :

Obligatoire pour tous à l'entrée de chaque bâtiment ou salle de cours. Du gel hydro alcoolique et du produit désinfectant seront à disposition. En cas d'absence de gel à disposition, l'enseignant utilisera son propre gel pour désinfecter les mains des élèves.

Le matériel commun (clavier, instrument de percussion, pupitre, photocopieur, tables, poignées, interrupteur ...) seront désinfectés après chaque utilisation à l'aide d'un spray désinfectant sans rinçage.

➤ Aération :

La pièce est ventilée au minimum 15 mn toutes les 3 heures. Les salles de cours ne disposant pas d'aération ne seront pas utilisées.

- Les gestes barrières devront être appliqués : lavage régulier des mains, respect de la distanciation dans les couloirs.

b) Protocole d'accueil des élèves

- Les parents et accompagnateurs attendront si possible leur enfant à l'extérieur du bâtiment. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments. S'ils souhaitent accompagner leur enfant, ils devront être en possession d'un passe sanitaire valide.

- L'élève évitera dans la mesure du possible de toucher les parties communes (rampe d'escalier, poignées...). C'est le professeur qui invite l'élève à rentrer dans la salle de cours.

- L'élève veillera à apporter son matériel personnel (stylo, carnet, instrument...)

2/ Consignes et informations aux parents et élèves

- Avant de venir à l'école de musique, les parents doivent vérifier la température de leur enfant. En cas de fièvre, le garder à la maison.

- Si possible, l'enfant passera aux toilettes avant de venir à l'EDM. L'accès aux toilettes est restreint.

- Les parents devront attendre si possible leur enfant à l'extérieur du bâtiment et respecter la règle de distanciation d'un mètre. S'ils souhaitent accompagner leur enfant, ils devront être en possession d'un passe sanitaire valide.

- Le port du masque à l'intérieur du bâtiment est obligatoire à partir de 6 ans.